

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00417 Numéro SIREN : 442 934 857 Nom ou dénomination : A.R.G.E.
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2020 sous le numéro de dépôt 7103

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.R.G.E.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 16 Rue du Golf 21800 QUETIGNY

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 4 2 9 3 4 8 5 7 0 0 0 3 2

Néant ☐Exercice N clos le,
31/03/2020

				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	11 676	AG	9 540		2 135
		Fonds commercial (I)		AH	95 804	AI			95 804
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	2 380	AM			2 380
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	1 780	AS	1 237		542
		Autres immobilisations corporelles		AT	124 144	AU	88 846		35 298
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CU		CT			
		Autres participations		CV		CV			
		Créances rattachées à des participations		BD		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	984	BI			984
TOTAL (II)				BJ	236 768	BK	99 624		137 144
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	156 568	BM			156 568
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	801 812	BY	44 599		757 212
		Autres créances (3)		BZ	28 864	CA			28 864
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	454 984	CG			454 984	
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	7 415	CI			7 415	
	TOTAL (III)		CJ	1 449 644	CK	44 599		1 405 044	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 686 413		IA	144 224		1 542 189
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités : Non recensée		Stocks : Non recensée		Créances : Non recensée			
		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :							

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.G.E.		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000.....)			DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	542 773
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	419 889
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 006 663
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	59 630
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	59 630
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 016
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	29 970
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	130 805
	Dettes fiscales et sociales			DY	301 253
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	12 849
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	475 896	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 542 189	
REVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	475 896
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 016	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.R.G.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2020, dont le total est de 1 542 189 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 419 889 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/07/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **continuité de l'exploitation**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**
- **indépendance des exercices.**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an**
- * Installations techniques : 5 à 10 ans**
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans**
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans**
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans**
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans**
- * Matériel informatique : 3 ans**
- * Mobilier : 10 ans**

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks, ou une décote directe, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

 Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement de l'exercice qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 mars 2020, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 mars 2020 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Eu égard la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	95 804			95 804
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 061	4 995		14 056
Immobilisations incorporelles	104 865	4 995		109 860
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 780			1 780
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 180			33 180
- Matériel de transport	25 297	436	6 812	18 921
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	67 683	4 362		72 044
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	127 940	4 797	6 812	125 925
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		984		984
Immobilisations financières		984		984
ACTIF IMMOBILISE	232 805	10 776	6 812	236 769

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 995	4 797	984	10 776
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 995	4 797	984	10 776
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		6 812		6 812
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		6 812		6 812

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2020
Éléments achetés	95 804
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	95 804

L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 061	479		9 540
Immobilisations incorporelles	9 061	479		9 540
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	644	593		1 238
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 517	3 830		22 347
- Matériel de transport	21 071	3 831	6 812	18 090
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 378	12 031		48 409
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	76 611	20 286	6 812	90 084
ACTIF IMMOBILISE	85 672	20 765	6 812	99 625

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 839 076 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	984		984
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	801 812	801 812	
Autres	28 864	28 864	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 415	7 415	
Total	839 076	838 092	984
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	53
Total	53

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		59 630			59 630
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		59 630			59 630
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		59 630			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 475 896 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 017	1 017		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 805	130 805		
Dettes fiscales et sociales	301 254	301 254		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	42 820	42 820		
Produits constatés d'avance				
Total	475 896	475 896		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	29 971			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 29 971 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	27 107
Interets courus a payer	1 017
Dettes provisionnees cp 21	24 322
Dettes provisionnees cp 54	5 685
Dettes provisionnees cp 77	5 704
Dettes provisionnees cp 59	4 114
Personnel - autres charges à payer	13 000
Autres charges sur cp 21	7 418
Autres charges sur cp 54	1 765
Autres charges sur cp 77	1 841
Autres charges s cp 59	1 089
Taxe d apprentissage	1 342
Etat - autres charges à payer	4 581
Clients - rrr à accorder	11 483
Total	110 468

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	7 415		
Total	7 415		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/03/2020
chiffre d'affaires agence QUETIGNY	1 537 551
Chiffres d'affaires VANDOEUVRE LES NANCY	218 113
Chiffre d'affaires VILLENEUVE D ASCQ	574 853
Chiffre d'affaires BOURRON MARLOTTE	347 343
Chiffre d'affaires reversement maintenance et art 9	277 912
TOTAL	2 955 773

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.G.E.						Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	535 357	FB		FC	535 357	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	2 420 415	FH		FI	2 420 415	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 955 773	FK		FL	2 955 773	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	85 190	
	Autres produits (I) (11)					FQ	980	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 041 943
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	18 857
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	539 505
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(57 292)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	704 540
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	25 211
	Salaires et traitements*						FY	800 427
	Charges sociales (10)						FZ	265 513
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	20 765
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	59 630
	Autres charges (12)						GE	62 502
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 455 626	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	586 317	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	2 071
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	2 071	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	7 150
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	7 150	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 078)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	581 239	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS A.R.G.E.		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	12 804	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	12 804	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	130	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	130	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	12 674	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	174 025	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 056 820	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 636 931	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	419 889	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	86 123
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			AI	37 511
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				130		
Produits des cessions d'éléments d'actif					3 000	
Autres produits					9 804	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

A.R.G.E.
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : 16 rue du Golf - Bâtiment B - 21800 QUETIGNY

442 934 857 RCS DIJON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 AOUT 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 419 889,24 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	419 889,24 euros
-------------------------------	-------------------------

Affecté :

- | | |
|--|------------------|
| - à titre de dividendes aux associés pour,
<i>soit 25 euros par action</i> | 100 000,00 euros |
| - au compte « autres réserves » pour,
<i>s'élevant ainsi à 862 663,11 euros</i> | 319 889,24 euros |

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution ; étant rappelé que les revenus sont éligibles à ladite réfaction lorsque le bénéficiaire est soumis à l'impôt sur le revenu et opte pour l'application du barème progressif.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux ;
- Peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;



- Conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

exercice	dividendes	Montant éligible à la réfaction (si le bénéficiaire est soumis à l'impôt sur le revenu et opte pour le barème progressif)
31 MARS 2019	100 000 €	100 000 €
31 MARS 2018	300 000 €	300 000 €
31 MARS 2017	100 000 €	100 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 AOUT 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

